

**Sous la Présidence de Monsieur Paul CLÉMENCEAU, Maire.**

Étaient présents : Roland GERFAULT, Denis SOURICE, Marie-Isabelle TROISPOILS, Hervé LEFRERE, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Jean-Luc HERAULT, Joël ROCHER, Sylvie BOISSINOT, Sylvie GUIMBRETIERE, Patrice MENARD, Dominique MARTINEAU, Joël LANDREAU, Myriam BOUREAU, Marie-Hélène FOUCHER, Joseph CAILLEAU, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Bénédicte BOSSARD (pouvoir à Sylvie BOISSINOT), Marie-Paule BORDEAU, René BODET.

Secrétaire de séance élu : Sylvie GUIMBRETIERE a été élue secrétaire de séance.

1. COMMISSIONS**a) Commission urbanisme-environnement**

Dominique Martineau donne lecture du compte-rendu de la réunion du 21 février 2014. Marie-Isabelle complète le commentaire en listant les projets d'investissements 2014 (travaux, matériel) proposés par Christian Bouyer, responsable des services techniques.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

N°2014-03-07/01

Objet : BUDGET 2014 : Fixation des taux communaux

Suite à la présentation de l'analyse financière,
Sur proposition de la Commission des finances,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter les taux communaux de la fiscalité directe de 1 %.

DIT que les taux communaux applicables en 2014 sont les suivants :

Taxe d'habitation	17.87 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	22.89 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	46.69 %

N°2014-03-07/02

Objet : BUDGET PRIMITIF 2014

Après présentation des tableaux préparatoires établis par la commission des Finances, le Conseil Municipal est invité à se déterminer sur le vote du budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vote, à l'unanimité, la section de fonctionnement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	343 310	Produits de services	33 900
Charges de personnel	466 440	Impôts et taxes	1 076 850
Atténuation de produits	15 700	Dotations et participations	527 700
Autres charges de gestion courante	347 100	Autres produits de gestion courante	26 605
Charges financières	50 000	Atténuation de charges	36 500

Charges exceptionnelles	10	Produits exceptionnels	7 000
Dépenses imprévues	30 000	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>10 000</i>
<i>Virement à section d'investissement</i>	<i>438 495</i>		
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>27 500</i>		
Total en euros	1 718 555	Total en euros	1 718 555

La section d'investissement est présentée par chapitres (études, acquisitions et travaux) ou programmes d'opérations. Les principales dépenses concernent :

- l'inscription de crédits pour opportunités de :
 - constitution de réserve foncière agricole
 - acquisition d'immeubles dans le secteur des Aires et rue Augustin Vincent
- l'aménagement de la zone de la Biroterie : finition des travaux de voirie et divers réseaux, aménagement paysager des abords des futurs équipements publics,
- finition des travaux de construction du restaurant scolaire,
- finition des travaux d'aménagement de la rue Simone Veil,
- réalisation de travaux dans les divers bâtiments communaux,
- rénovation des vestiaires des salles de sports,
- mise en séparatif réseau eaux pluviales : rue du Bocage, rue de Vendée,
- aménagement d'un giratoire - bd du Poitou/rue du Bocage.

A l'issue du débat, **le Conseil Municipal entérine** la section d'investissement à l'unanimité comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses imprévues, opportunités diverses	20 000.00	Solde d'investissement 2013 reporté	245 079.04
Remboursement du capital des emprunts	142 000.00	Affectation du résultat de fonctionnement 2013	649 006.87
Reversement des taxes d'urbanisme	30 000.00	FCTVA	110 014.09
Travaux en régie	10 000.00	Taxes d'urbanisme	80 000.00
Acquisitions foncières	61 800.00	<i>Virement prévisionnel 2014 de la section de fonctionnement</i>	<i>438 495.00</i>
Acquisitions de matériel et mobilier	65 365.00	Emprunt	530 395.00
Aménagement rue Simone Veil	120 000.00	Vente de terrains et immeubles	140 300.00
Travaux divers bâtiments	302 000.00	Diverses subventions	246 475.00
Travaux de voirie et réseaux	180 000.00		
Travaux divers terrains	30 500.00	Amortissement subvention d'équipement	27 500.00
Travaux zone Biroterie/Creuillère	335 000.00	Diverses participations CCMS	49 400.00
Aménagement centre bourg/rue Augustin Vincent	327 000.00	Avance remboursable sur travaux	3 300.00
Avance remboursable sur travaux	3 300.00		
Effacement réseaux souples Bd du Poitou	46 000.00		
Aménagement rue Bocage/Vendée/St Paul	135 000.00		
Restaurant scolaire	712 000.00		
Total en euros	2 519 965.00	Total en euros	2 519 965.00

N°2014-03-07/03

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- Rue de la Maison Neuve : immeuble non bâti cadastré section AD253 et AD268 d'une contenance totale de 698 m²,
- 22 rue du Calvaire : immeuble bâti cadastré section AB154 et AB155 d'une contenance totale de 1020 m²,
- 3 bis rue du Carrefour Rouge : immeuble non bâti cadastré section AC639 d'une contenance de 1246 m².

N°2014-03-07/04

Objet : Dénomination de voies nouvelles

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de dénommer :

- 1) La nouvelle voie interne de la zone d'activités Actipôle Anjou :
rue Antoine LAVOISIER,
- 2) Le giratoire aménagé à l'intersection des RD91 et RD158 en direction de La Romagne :
rond point des 3 Provinces.

INVITE Monsieur le Maire à communiquer cette décision au Centre des Impôts Fonciers de CHOLET – service du Cadastre.

N°2014-03-07/05

Objet : Convention entre la Commune et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des équipements publics dans le cadre du projet Compteurs Communicants GrDF

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de GrDF « d'héberger » sur des sites pré-sélectionnés des antennes radio réceptrices qui permettraient de facturer aux abonnés leur consommation réelle au lieu de se baser sur des estimations.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité au comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation. Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

GrDF sollicite la Commune de Saint André de la Marche afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des Equipements Techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

La convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Hébergeur met à la disposition de GrDF des emplacements. Les emplacements proposés sont les suivants : église, ateliers municipaux, pylônes d'éclairage du stade. Ils feront l'objet d'une étude technique permettant à GrDF de n'utiliser que les emplacements strictement nécessaires au bon fonctionnement de son projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour », 3 « contre » et 2 « abstention »,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à passer avec GrDF.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°2014-03-07/06

Objet : Rapport de transfert de charges 2014 vers la Communauté de Communes Moine et Sèvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de transfert de charges pour l'année 2014 proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et approuvé par le Conseil Communautaire du 20 février 2014.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la validation de ce rapport qui concerne essentiellement les écritures financières liées au transfert de la compétence *Participation aux actions d'aménagement, de mise en valeur, d'amélioration et de protection du réseau hydrographique et des milieux humides.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de transfert de charges 2014 présenté par la CCMS,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le président de la Communauté de Communes Moine et Sèvre de la présente décision et d'effectuer les démarches nécessaires à sa mise en application.

N°2014-03-07/07

Objet : Approbation du compte administratif 2013 : budget « Lotissement de l'Etouble »

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget « lotissement de l'Etouble » dressé par Mr Paul CLEMENCEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

En l'absence de Monsieur le Maire,

1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			762 691.27	
Opérations de l'exercice	1 176 211.17	1 402 053.51	249 513.96	762 691.27
TOTAUX		225 842.34	1 012 208.23	762 691.27
Résultats de clôture				
Restes à réaliser				
TOTAUX cumulés	1 176 211.17	1 402 053.51	1 012 208.23	762 691.27
Résultats définitifs		225 842.34	249 516.96	

- 2) **Constata**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- 4) **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité (16 voix « POUR »).
- 5) **Dit** que la présente délibération annule la délibération n°2014-02-07/07 du 7 février 2014.

N°2014-03-07/08

Objet : Budget communal 2014 – lotissement de l'Etouble – décision modificative n°1

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de modifier le budget communal 2014 du lotissement de l'Etouble comme suit :

Article	Dépense de fonctionnement	Montant	Article	Recette de fonctionnement	Montant
615	Travaux divers	- 1.46 €	002	Excédent reporté	- 1.46 €
	Total général	- 1.46 €		Total général	- 1.46 €

N°2014-03-07/09

Objet : Subventions communales 2014 : complément

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 février 2014, le Conseil Municipal a déterminé l'enveloppe des subventions 2014. Il convient d'y apporter les compléments suivants :

- Comité de Jumelage : + 4 €
- Amicale des Pêcheurs de la Moine : + 1 €
- Au Service de l'Enfance angevine : + 1 €
- Aide aux vacances : CLSH Familles Rurales : + 0.02 €/jour
- Camps jeunes : + 0.02 €/jour

DIT que les crédits nécessaires sont portés au budget communal 2014 : compte 65744.

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

a) Réforme des rythmes scolaires

Pas de nouveauté sur ce dossier depuis la dernière séance de Conseil Municipal. La décision de principe, prise par le Conseil Municipal en séance du 7 février 2013, de solliciter une participation financière aux familles a été annoncée aux membres du Comité de Pilotage en réunion du 10 février 2014 et qu'il appartiendrait à la nouvelle équipe municipale d'en déterminer les modalités.

L'école Grain de Soleil n'a pas donné de nouvelles quant à sa décision d'appliquer ou pas la réforme dès la prochaine rentrée scolaire

b) Travaux en cours

- Restaurant scolaire : Plusieurs entreprises interviennent actuellement : pose des panneaux solaires, pose du bardage extérieur, réalisation du sol en résine, aménagement des abords. La visite de la commission de sécurité est fixée au 17 avril 2014.

La commission chargée des marchés publics se réunira le vendredi 14 mars 2014 pour choisir le fournisseur de mobilier (tables et chaises).

- Aménagements paysagers – zone de la Biroterie : les plantations sont terminées ainsi que la pose du mobilier urbain (potelets). L'aménagement des allées en finition « arène granitique » est prévue courant avril, de même pour les enrobés des voies de circulation.

- Rond-point des 3 Provinces (route de la Romagne) : reprise du chantier pour finition de l'aménagement du rond-point, sur la période allant du 11 au 28 mars 2014. Ceci comprend la pose de l'enrobé et des bordures, le marquage au sol et la signalisation verticale. Ensuite, il y aura le réaménagement du parking de covoiturage.

Durant la finition des enrobés, du 11 au 13 mars inclus, les bretelles sur la RN 249 et la route de La Romagne seront fermées.

c) Structures intercommunales : Communauté de Communes Moine et Sèvre

- Flash 10 : le diaporama synthétisant l'activité du mois de mars 2014 est présenté aux élus.

- Gouvernance de Moine et Sèvre 2014-2020 : présentation du relevé des décisions prises lors du séminaire des élus du 19 décembre 2013.

d) Divers

- Restauration Piéta : le Conseil Général a décidé d'attribuer une subvention de 2 450 € qui représente 50 % du montant des travaux de restauration. Sylvie Boissinot communique également sur l'avancement des travaux : l'enlèvement du badigeon de peinture est effectué et la phase de mise en teinte est commencée.

- Recensement de population : suite aux opérations de recensement qui se sont déroulées du 16

- _janvier au 15 février 2014, on dénombre 2 957 habitants en population totale. Ce résultat provisoire est en attente de validation par les services de l'INSEE

- Situation de l'emploi : Pôle Emploi recense 143 demandeurs d'emploi fin janvier 2014 (53 hommes et 90 femmes) dont 112 indemnisés et 31 non indemnisés.

- Ecole publique : le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 21 février 2014 est distribué et commenté aux Conseillers.

- Élections municipales : Mr le Maire invite les Conseillers Municipaux à participer aux scrutins en qualité d'assesseurs et/ou scrutateurs. Le tableau de permanence sera ensuite complété par les candidats des listes qui souhaiteront s'associer aux opérations électorales.

D. DECISION DU MAIRE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été amené à prendre la décision suivante dans le cadre des délégations, après consultation de différentes entreprises

N°2014-05	Propositions d'avenant n°1 pour le marché de travaux de construction du restaurant scolaire – travaux complémentaires à réaliser sur les lots suivants : 8. Menuiseries bois 15. Peinture	-PEAU MENUISERIE de BEAUPREAU -NORBERT PAILLAT d'YZERNAY	91.60 € HT 1 160.66 € HT
-----------	---	---	------------------------------------

	16. Clôtures – Espaces verts 19. Cuisine	-VERT PAYSAGE de CHOLET -THIRODE de LAMBALLE (Côtes d’Armor)	600.00 € HT 536.92 € HT
--	---	--	----------------------------